

Délégué des travailleurs en ESAT

La loi du 2 janvier 2022 a permis de systématiser la participation des personnes au fonctionnement des établissements grâce à la mise en place de divers outils. Le nouveau décret n°2022-1561 du 13 décembre 2022 relatif au parcours professionnel et aux droits des travailleurs handicapés admis en ESAT, conforte la participation des personnes à la vie de l'établissement en créant une nouvelle instance de représentation dans les ESAT : le délégué des personnes.

Ce dernier a pour mission de représenter les travailleurs auprès de la direction de l'établissement ou du service.

Cette formation s'adresse aux délégués nouvellement élus qui souhaitent comprendre leur rôle et leurs missions, mais aussi développer leur pouvoir d'agir.

Objectif global

S'approprier le rôle de délégué des personnes en situation de handicap en ESAT

Objectifs opérationnels

Connaître le cadre réglementaire relatif au délégué des personnes

Décrire le rôle et les missions du délégué

Développer des savoirs-faire pour représenter ses collègues

Modalités pédagogique

Présentiel

Méthode pédagogique

Principalement active, cette formation repose sur une diversité de méthodes pédagogiques permettant de la rendre participative et interactive

Le déroulement de la formation sera adapté au rythme du groupe

Supports utilisés

Diaporama / livret en FALC, Quiz, travaux de groupes, mises en situation, jeux de rôle.

Contenu et déroulement

Chaque demi-journée commence par un tour de table : le premier jour afin de présenter la formation et recueillir les attentes des participants.

Les suivants pour évaluer et valider les acquis de la demi-journée précédente.

J1

Présentation de la formation et attentes des stagiaires

- Comprendre les enjeux du Décret n°2022-1561 du 13 décembre 2022 relatif au parcours professionnel et aux droits des travailleurs handicapés
- Les différentes instances de participation des travailleurs au sein de l'ESAT : instance mixte (IRTHP), CVS (Conseil de Vie Sociale), délégué des personnes
- Appréhender les missions du délégué à la personne : montrer l'exemple, présenter les réclamations individuelles, veiller au respect des droits et des devoirs, aider, conseiller et informer

J2

- Connaître le fonctionnement des nouvelles instances (élections, heures de délégation, interlocuteurs)
- Développer des savoirs faire pour représenter ses collègues : savoir écouter, recueillir les informations, transmettre les informations, représenter un travailleur auprès de la direction

Durée 12 heures

Public ciblé

Travailleurs en ESAT exerçant ou voulant exercer le rôle de délégué des personnes

Le contenu de la formation sera adapté en fonction de l'entretien préalable à la contractualisation de la prestation et/ou des tests de positionnement.

Participants 6 à 10 stagiaires

Prérequis

Vouloir exercer la fonction de délégué, être en capacité de se concentrer sur deux jours

Evaluation

- Recueil des attentes à l'entrée en formation permet d'adapter les ressources pédagogiques et le déroulement du parcours de formation.
- Test d'acquisition des compétences par quiz au début et fin de formation
- Évaluation qualitative à chaud en fin de formation
- Évaluation à froid de la formation en situation de travail après 3 mois

Validation Attestation de formation

Tarif 1950 euros, en inter session ESAT

Lieux et dates A définir

Accessibilité

Deux sessions dans l'année ou délai maximum entre inscription et ouverture de la session.

Les personnes en situations de handicap ou présentant des troubles des apprentissages sont invitées à prendre contact avec notre référente afin de construire ensemble des conditions de prise en charge adaptées.

Formatrice

Christine DENIBAUD, formatrice spécialisée en public ESAT et insertion - capsantesocial@gmail.com



Contact et inscriptions :
+ d'info : formation@co-actions.coop
Référente handicap / 05 56 65 49 56